

CLUB BIOGAZ

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2010

Rapport finalisé en février 2011

Sommaire

1	Réglementation applicable à la méthanisation, au biogaz et à ses co-produits.....	3
1.1	Réglementation ICPE.....	3
1.2	Sous-produits animaux.....	3
1.3	Guide réglementaire.....	3
2	Valorisation et transport du biogaz	4
2.1	Réglementation sur l'injection du biogaz épuré dans le réseau	4
2.2	Révision des tarifs d'achat de l'électricité	4
2.3	Transport du biogaz en canalisations – guide professionnel.....	4
3	Actions de soutien de la filière biogaz.....	5
3.1	Rédaction du CCTG	5
3.2	Guide des bonnes pratiques odeurs.....	5
3.3	Norme pour l'utilisation des digestats issus de la méthanisation.....	5
3.4	Participation au CCP/CURDE	5
3.5	État des lieux de la filière biogaz	6
3.6	Étude AFGNV biométhane carburant 2è partie (aspects économiques).....	6
4	Information et représentation de la filière.....	6
4.1	Nouvelle organisation et gouvernance du Club Biogaz.....	6
4.2	Collaboration avec l'Association Européenne du Biogaz	7
4.3	Information des adhérents.....	7
4.4	Portail internet biogaz et publication de documents de référence	7
4.5	Organisation d'évènements sur le biogaz.....	7
4.5.1	Voyage d'études	7
4.5.2	Colloque.....	7
4.5.3	Formation méthanisation collective et territoriale :.....	8
4.6	Représentation du Club dans les évènements de la filière	8
5	Sigles utilisés	9

1 Réglementation applicable à la méthanisation, au biogaz et à ses co-produits

1.1 Réglementation ICPE

Une rubrique « méthanisation » a été créée dans la nomenclature des installations classées en 2009. Un décret précisant les conditions d'application : nature des intrants, seuils entre déclaration et autorisation, et les arrêtés correspondants avaient été publiés.

L'ordonnance n° 2009-663 du 11 juin 2009, relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, publiée au Journal Officiel le 12 juin 2009, prévoyait la création d'un régime intermédiaire pour certaines installations, la méthanisation étant parmi les premières concernées.

Le Club Biogaz a apporté sa contribution à la concertation organisée par les Pouvoirs publics pour la rédaction des décrets et arrêté correspondants, en veillant à ce que les dispositions réglementaires retenues soient compatibles avec les contraintes de construction et d'exploitation des différentes installations de méthanisation et, notamment, les petites installations à la ferme. Pour ce faire, il a procédé à un long travail de diffusion et collecte d'information, avec l'envoi à ses adhérents des versions successives des textes, l'organisation de réunions téléphoniques, la synthèse des remarques et la proposition de nouvelles versions des textes. Le Club a renvoyé une synthèse des commentaires reçus sur le projet de texte de l'arrêté enregistrement, jugé très contraignant par les membres du GT réglementation.

Une nouvelle rubrique intermédiaire a donc été créée en 2010 (Décret n° 2010-419 du 28 avril 2010, modifié par celui du 28 juillet 2010), Le décret ajoute les lignes concernant la création du régime d'enregistrement, pour une quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 50 t/j, pour les rubriques 2781 et 2910C et ajoute le lactosérum dans la liste positive. L'arrêté enregistrement de la rubrique ICPE 2781, daté du 12 août 2010, est paru dans le JO du 21 août 2010.

1.2 Sous-produits animaux

Le règlement (CE) n°1069/2009 (remplaçant le 1774/2002) du Parlement et du Conseil classe les sous-produits animaux en catégories, en fonction des risques sanitaires qu'ils présentent. Il fixe les conditions de la collecte, du transport, de la transformation, de l'utilisation ou de l'élimination des sous-produits animaux.

De nouvelles règles d'application relatives aux sous-produits animaux, devant simplifier les contrôles et alléger les contraintes administratives, sont applicables à compter du 4 mars 2011. Les détails techniques – notamment les normes d'hygiène, les méthodes de transformation et les prescriptions relatives à l'importation et à la traçabilité – sont spécifiés dans les mesures d'application qui ont été approuvées.

Le Club a participé à la relecture de ces textes, dont la version française doit paraître.

1.3 Guide réglementaire

Le Club a mis à jour le guide « Cadre réglementaire et juridique des activités agricoles de méthanisation et de compostage » ADEME de 2008, intégrant toutes les évolutions sur la réglementation ICPE, sous-produits animaux...Ce guide est mis en ligne sur le site de l'ADEME et du Club.

2 Valorisation et transport du biogaz

2.1 Réglementation sur l'injection du biogaz épuré dans le réseau

Le Club a continué à s'impliquer activement dans les échanges, une réunion s'est tenue en mai 2010 au MEEDDM en vue de la finalisation des textes détaillant les conditions d'injection. La loi Grenelle 2 a mis en place un cadre général pour l'injection du biogaz épuré dans le réseau de gaz naturel. La filière y a fait inclure une notion importante : les producteurs souhaitant injecter sont exemptés de l'autorisation de fourniture de gaz, étape génératrice d'un lourd dossier administratif qui aurait pu convenir à de petits producteurs de biogaz...

Au dernier trimestre, le Club Biogaz avec ses groupes de travail a activement participé à la relecture des textes et proposé des modifications ou précisions sur la nomenclature, les contrats de raccordement et d'injection, la liste des intrants et le pourcentage à reverser à la caisse de compensation (cette dernière proposition n'a pas été retenue). Les textes sont passés au Conseil Supérieur de l'Énergie fin novembre et restent en attente de publication début 2011. Les tarifs pour l'injection sont également attendus d'ici début 2011.

En parallèle, le Club Biogaz a participé aux réunions organisées par GrDF et l'ADEME en continuation du groupe de travail du MEEDDM de 2009, en vue de mettre en place les procédures techniques et des guides d'accompagnement pour les producteurs de biométhane.

Ces documents sont rédigés en collaboration par les membres du groupe de travail et seront mis en ligne d'ici mi-2011 sur un portail internet dédié de GrDF. Ils permettront de clarifier les procédures et d'assurer la transparence de la gestion des dossiers reçus par les opérateurs de réseau. Le Club Biogaz a par ailleurs co-rédigé et envoyé 2 notes au MEEDDM sur les garanties d'origine et les intrants.

2.2 Révision des tarifs d'achat de l'électricité

Suite à la parution de l'étude portant sur la rentabilité des petites installations de méthanisation commanditée par l'ADEME et le Ministère de l'agriculture, le Club a rédigé une lettre demandant le lancement d'une concertation pour la révision des tarifs d'achat de l'électricité. Puis il a rédigé un deuxième courrier cosigné par l'ensemble des organismes représentant la filière sur le même sujet (AAMF, Amorce, Cluster WEST, FNADE, Méthéor, SER).

Mi-2010, il a lancé une grande concertation de tous les acteurs pour remettre en octobre, après 4 mois de travaux, une proposition commune de la filière sur des tarifs d'achat de l'électricité à partir des différentes sources de production de biogaz.

En décembre, face à l'inquiétude de la filière en forte attente de nouveaux tarifs, il a envoyé au ministère et à l'ensemble de ses adhérents en vue de sensibiliser les pouvoirs publics, une note de synthèse présentant les atouts et l'importance d'un soutien de la filière biogaz en France par un mécanisme tarifaire suffisant, et non par des subventions peu efficaces.

2.3 Transport du biogaz en canalisations – guide professionnel

Sur les aspects du transport du biogaz brut et épuré, le Club Biogaz avait, en 2008, préparé les bases d'un cahier des charges en vue de la rédaction d'un « guide professionnel du transport du biogaz » pour la conception, la construction et l'exploitation de canalisations dédiées au transport du biogaz.

Le Club a monté un groupe de travail en vue de la rédaction de ce guide, avec une révision en cours du cahier des charges.

3 Actions de soutien de la filière biogaz

Le Club Biogaz participe aux différents groupes de travail ou événements organisés par les acteurs concernés par la méthanisation, notamment la FNADE, AMORCE, AFGNV, etc. En 2010, il a notamment participé à la rédaction ou au pilotage de plusieurs études présentées ci-dessous.

3.1 Rédaction du CCTG

Le Club Biogaz fait partie du GT « CCTG » organisé par la FNADE depuis septembre 2009. Le CCTG est le Cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux – Construction d’installations de compostage et de méthanisation de déchets ménagers et autres déchets non dangereux. Le CCTG sera le document officiel de référence (cité dans les appels d’offres) en termes de bonnes pratiques de référence pour la construction des installations de méthanisation pour les collectivités locales.

Le Club Biogaz participe activement aux réunions de cadrage et de rédaction de ce document, qui doit être finalisé en 2012.

3.2 Guide des bonnes pratiques odeurs

A la suite de difficultés rencontrées par des porteurs de projets sur la prévention et le traitement des odeurs liées à la méthanisation (du transport des substrats jusqu’à la méthanisation ou valorisation des digestats), le Club a lancé, avec son Groupe de travail « Biogaz agricole », la conception d’un guide sur ce thème des odeurs, visant à :

- fournir une aide technique pour les constructeurs,
- rassurer les collectivités qui envisagent des projets de méthanisation.

Ce projet n’a pas pu être réalisé en 2010 et est reporté en 2011.

3.3 Norme pour l’utilisation des digestats issus de la méthanisation

L’objectif reste de faire passer les digestats d’un statut « déchet » à « produit » afin de faciliter leur valorisation par commercialisation, et transport hors zone de production, les plans d’épandage étant selon les régions plus ou moins contraignants.

Le Club a poursuivi en 2010 l’animation du sous-groupe de travail « *digestats* » créé à l’AFNOR pour conduire les travaux d’homologation de ces substrats, en vue de les faire intégrer à la norme U44-051.

Cette norme est d’ailleurs en révision, et le Club participe aux réunions de la commission s’occupant des travaux. L’amendement A1 (« Liste positive ») à la norme NF U44-051 :2006 « Amendements organiques – Dénominations, spécifications, marquage » est paru fin 2010, l’arrêté de mise en application obligatoire étant attendu.

Concernant les digestats, la collecte d’analyses et d’informations est difficile à mener. L’ADEME a lancé une étude de caractérisation des digestats, le Club Biogaz faisant partie du comité de pilotage. Le programme DIVA retenu par l’ANR portera également sur le sujet. Une normalisation semble donc prématuré pour les digestats, cependant les réunions ont lancé l’idée de dossiers d’homologation par l’ANSES. Les travaux se poursuivent.

3.4 Participation au CCP/CURDE

Le Club fait partie du Comité de Concertation des Producteurs d’électricité, et à ce titre suit les réunions et relectures des divers documents définissant les conditions de raccordement et d’utilisation du réseau électrique au niveau national. Il veille à ce que les intérêts des

acteurs de la méthanisation soient pris en compte, et dans cet objectif il a monté un groupe de travail pour permettre à des experts d'intervenir sur les travaux menés.

3.5 État des lieux de la filière biogaz

Ce projet de longue haleine vise à répondre au besoin de chiffres au niveau national, en refaisant une étude nationale (liste des sites avec informations techniques et économiques si possible).

Une première étape a été réalisée en 2010 avec l'envoi d'un questionnaire aux acteurs de la filière fin 2010, pour référencer tous les sites de méthanisation. La seconde étape consistant à administrer et analyser les réponses, sera réalisée en 2011.

Cette mission représente un travail conséquent pour le Club, mais ces chiffres seront utiles à toute la filière et seront ensuite disponibles dans un rapport public, dans le respect de la confidentialité de certaines informations.

3.6 Étude AFGNV biométhane carburant 2^e partie (aspects économiques)

Le Club Biogaz participe au groupe de travail Énergie et Environnement de l'AFGNV, notamment sur les sujets relatifs au biométhane carburant.

Sur ce thème, la première partie de l'étude biométhane carburant (avec participation financière du Club Biogaz), portant sur l'état des lieux et le potentiel de production, a été achevée en février 2009.

Le GT Énergie et Environnement de l'AFGNV s'est lancé en 2010 dans la 2^e partie de l'étude menée par l'AFGNV, IFP, GDF SUEZ avec la participation du Club Biogaz, sur le biométhane carburant. Le but est d'envisager cette fois les aspects économiques de la filière biométhane, en prenant des exemples de projets types par filières, avec les coûts depuis la méthanisation jusqu'à la valorisation en utilisation sur place ou injection, en s'appuyant sur des projets existants en Europe.

La collecte et l'analyse des données a été réalisée en 2010, le rapport étant prévu mi-2011.

4 Information et représentation de la filière

4.1 Nouvelle organisation et gouvernance du Club Biogaz

Le Club Biogaz-ATEE s'est restructuré de manière à mieux s'adapter au développement de la filière, en forte expansion, et de permettre une représentation de toutes les parties prenantes de la filière au sein du Club, qui devient une « interprofession ».

Les adhérents sont répartis en 10 collèges, suite à subdivision d'un collège fin 2010, à la demande du CoDir.

Le découpage est donc le suivant :

- 1^{er} collège – « études/conception/conseil »
- 2^e collège – « développement »
- 3^e collège - « réalisation/construction »
- 4^e collège – « valorisation »
- 5^e collège – « exploitation »
- 6^e collège – « industries/intrants »
- 7^e collège – « énergie »
- 8^e collège – « collectivités/territoires »
- 9^e collège – « agriculture/retour au sol »
- 10^e collège – « recherche/formation/autres »

Outre les membres élus, le CoDir comporte deux administrateurs de l'ATEE, et deux membres bienfaiteurs.

Dans un souci de transparence, la « charte de fonctionnement » adoptée par les adhérents est publiée sur le site internet du Club, ainsi que la composition du comité de direction.

4.2 Collaboration avec l'Association Européenne du Biogaz

L'ATEE participe depuis 2009 aux travaux de l'«European Biogas Association » et JC Verchin, Président du Club Biogaz, a été élu au conseil d'administration, ce qui permet d'assurer une présence au niveau européen, alors qu'émerge à cette échelle, un cadre réglementaire pour la méthanisation, les filières de traitement des déchets, l'injection, etc. Les activités d'EBA se mettent progressivement en place et le Club participe à la rédaction des documents au niveau européen, et à la représentation d'EBA dans divers événements.

4.3 Information des adhérents

Le Club a poursuivi sa mission d'information : quatre flashes ont été diffusés dans l'année, complétés par des envois de messages courts aux adhérents pour les informations urgentes, nouveautés réglementaires, appels à projets...

Le site internet est tenu à jour et enrichi pour ses adhérents, notamment tous les comptes-rendus de groupes de travail et les présentations de conférences sont disponibles en ligne.

Le Club expérimente aussi un Google Group pour les questions techniques des adhérents.

L'Assemblée annuelle des membres du Club Biogaz s'est tenue le 9 mars 2010 à Paris avec plus de 80 participants. A cette occasion, outre les activités du Club sur l'année écoulée, ont été présentés :

- Les résultats de l'étude menée en 2009 sur la rentabilité des installations de méthanisation, par Christian Couturier de Solagro
- Les perspectives d'évolution du tarif d'achat de l'électricité issue de biogaz, par Julien Fyot du MEEDDM.

4.4 Portail internet biogaz et publication de documents de référence

Le site internet du Club Biogaz est actualisé et enrichi pour devenir le portail consacré au biogaz en France avec de multiples rubriques, réglementation, biogaz et technologies dans les pays en développement, l'agenda de tous les événements...

Également 5 fiches « retour d'expérience » présentant des réalisations de sites de méthanisation et valorisation du biogaz sont publiées, sur des sites agricole, industriel, station d'épuration urbaine et ISDND, de nouvelles fiches étant prévues en 2011.

4.5 Organisation d'évènements sur le biogaz

4.5.1 Voyage d'études

Un voyage d'étude été organisé en Suisse du 4 au 6 mai 2010, avec 30 participants, pour visiter 6 installations de tous types : agriculture, industrie, stations d'épuration. Comme en France, la valorisation du biogaz en Suisse peut se faire sous forme d'électricité et de chaleur par cogénération mais également par injection sur le réseau de gaz naturel. Le biogaz épuré y est aussi utilisé comme carburant.

4.5.2 Colloque

Un colloque sur les « technologies de traitement du biogaz » s'est tenu les 12 et 13 octobre 2010, avec plus de 110 participants. C'était le premier colloque technique pour la filière malgré la multiplication des événements autour du biogaz, et la première édition d'un rendez-vous que le Club souhaite rendre annuel.

4.5.3 Formation méthanisation collective et territoriale :

L'objectif est de permettre aux participants de comprendre les caractéristiques de la méthanisation, les conditions techniques et la réglementation à respecter, ainsi que les enjeux économiques des projets. Les principaux thèmes traités portent sur :

- la méthanisation, contexte français et européen / Principes biologiques / Produits méthanisables ;
- le dimensionnement des installations et des équipements ;
- les aspects réglementaires d'une installation de méthanisation, notamment ICPE, coproduits / la sécurité du personnel ;
- la valorisation par cogénération, chaleur, biométhane carburant ou l'injection
- le contrat d'achat de l'électricité produite à partir de biogaz / le raccordement des installations au réseau de distribution d'électricité ;
- l'analyse technico-économique, pour une étude financière des projets ;
- des retours d'expérience sur les projets

La session de formation du 18 au 20 mai 2010 était complète et les retours des participants sont très satisfaisants. Plus de 40 stagiaires ont assisté à chaque session, issus de bureaux d'étude, et du monde agricole ou industriel notamment, ainsi que de l'administration.

Afin d'envisager de nouvelles voies de formation et d'information, le Club avait fait réaliser une enquête par des étudiants de mastère en début d'année, qui a donné lieu à des recommandations sur le format et le contenu des formations, intégrées progressivement dans les sessions et actions futures du Club.

4.6 Représentation du Club dans les évènements de la filière

La déléguée du Club Biogaz a participé à plusieurs conférences autour du biogaz, ce qui a permis à la fois de faire connaître le Club et ses activités au niveau français et européen, et d'obtenir des informations sur les nouveaux projets et évolutions de la filière. Toutes les présentations ont été mises à disposition des adhérents sur le site.

Le Club a notamment participé aux évènements suivants :

- Le 28/04, Journée « La méthanisation agricole en France et en Allemagne : Bilan, perspectives et synergies » organisée par la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie. Le Club Biogaz a présenté un état des lieux de la filière, les autres présentations donnant un panorama à la fois de la situation en Allemagne et des nouvelles technologies. La journée favorisait également des rencontres professionnelles.
- Le 14 juin, rendez-vous AFG sur le biogaz avec également un état des lieux, et les perspectives sur l'injection dans le réseau de gaz naturel
- Le 15 juin, la réunion d'information et d'échanges organisée par l'ATEE Grand Ouest à Grenon, avec visite de l'installation du Bois-Joly, a rencontré un vif succès avec plus de 120 participants.
- Au Salon des Énergies Renouvelables à Paris en juin, le Club intervenait dans une conférence du SER sur le thème « lever les freins de la filière méthanisation »
- Le 15/09/2010, 11e assises nationales des déchets à Paris : Le Club est intervenu dans le Forum sur les valorisations du biogaz, mettant en avant le biométhane carburant.
- Les 24 et 25/09/2010, salon Biogaz au Cœur de nos fermes – Ardennes, salon spécialement dédié à la méthanisation agricole, qui a regroupé plus de 200 personnes. Le Club présentait les aspects réglementaires liés à la méthanisation
- Les 29 et 30/09/2010, Conférence à Lyon, par Bees et RAEE. Un grand succès, avec plus de 250 participants, des exposés fort instructifs, avec une vision critique de la

méthanisation dans les pays voisins. Plusieurs présentations d'entreprises souhaitant s'implanter en France, venant d'Europe du Nord mais aussi d'Espagne ou d'Italie !

- Le 20/10, salon biogaz à Offenburg en Allemagne, où le Club présentait la situation du biogaz en France.
- Le Club Biogaz et l'ATEE étaient présents sur Pollutec 2010 à Lyon, avec à nouveau une bonne représentation de la filière biogaz sur ce salon, malgré une forte baisse de fréquentation liée aux conditions météo. Deux conférences ont été tenues sur les tarifs et des retours d'expérience sur des projets territoriaux, qui ont drainé un public plutôt nombreux, et de nombreuses visites sur le stand.

5 Sigles utilisés

AFG : association française du gaz

AFGNV : association française du gaz naturel véhicule

AFNOR : association française de normalisation

AMORCE : association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur

ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

CGEDD : conseil général de l'environnement et du développement durable

CODIR : comité de direction du Club Biogaz

DGEC : direction générale de l'énergie et du climat du MEEDDM

DGPR : direction générale de la prévention des risques du MEEDDM

FNADE : fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement

FNCCR : fédération nationale des collectivités concédantes et régies

GESIP : groupe d'études de sécurité des industries pétrolières et chimiques

ICPE : installations classées pour l'environnement

INERIS : institut national de l'environnement industriel et des risques

IFP : institut français du pétrole

LMCU : Lille métropole communauté urbaine

MAAP : ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

MEEDDM : ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

RAEE : Rhonalpénergie Environnement

SER : Syndicat des Énergies Renouvelables